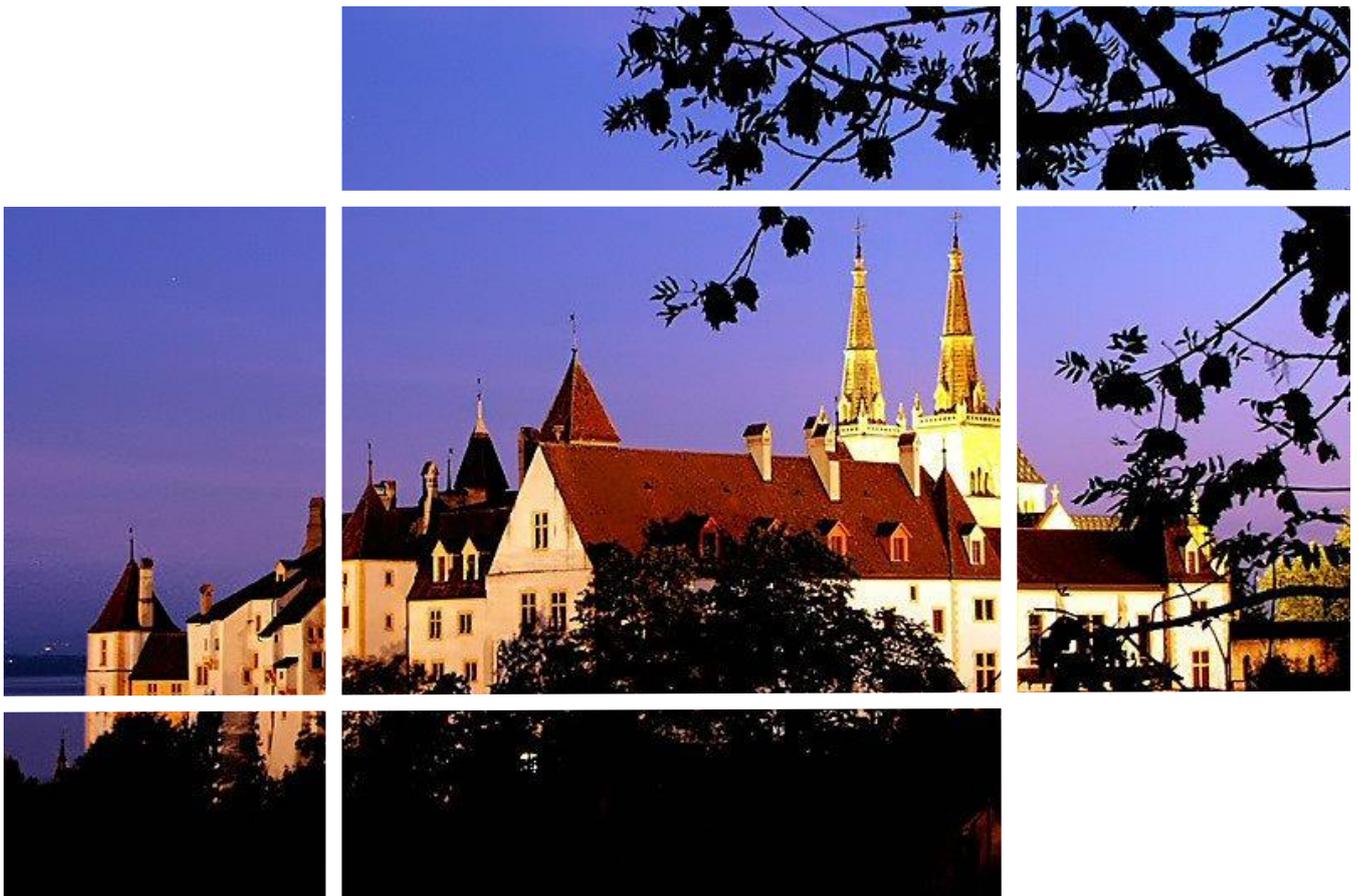


MÉMENTO FINANCIER

CANTON DE NEUCHÂTEL

2018



Réalisation

Service de statistique

Impression (1'750 ex.)

Imprimerie Montandon,
Fleurier

Renseignements complémentaires

Service de statistique

Rue du Château 19

2001 Neuchâtel

Tel. 032 889 68 22

stat@ne.ch

www.ne.ch/stat

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	2
DONNÉES FINANCIÈRES	3
1. VUE D'ENSEMBLE.....	3
2. COMPTE DE FONCTIONNEMENT.....	4
3. COMPTE DES INVESTISSEMENTS.....	5
4. DETTE, INTÉRÊTS PASSIFS ET TAUX D'INTÉRÊTS MOYEN.....	6
5. CHARGES PAR NATURE	7
6. REVENUS PAR NATURE	8
7. CLASSIFICATION FONCTIONNELLE (compte de fonctionnement).....	9
8. BILAN	10
INDICATEURS FINANCIERS	10
1. DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT.....	11
2. CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	12
3. QUOTITÉ DES INTÉRÊTS	13
4. QUOTITÉ DE LA CHARGE FINANCIÈRE	14
5. DEGRÉ DE COUVERTURE DES CHARGES.....	15
6. DEGRÉ DE COUVERTURE DES REVENUS DÉTERMINANTS.....	16
7. POIDS DES INTÉRÊTS PASSIFS.....	17
8. EFFORT D'INVESTISSEMENT	18
9. DETTE PAR HABITANT (sens large)	19
LA SITUATION DES COMMUNES	20

INTRODUCTION

Jusqu'en 2008, les statistiques financières étaient publiées dans les rapports de gestion, dans les comptes et à l'appui des budgets. Elles ne donnaient lieu à aucune communication particulière, alors même qu'elles contiennent des informations précieuses pour le pilotage de l'État et des communes en matière de politique financière. Fort de ce constat, une réorganisation des statistiques financières a été entamée en 2009.

Ce mémento financier s'inscrit dans cette logique et a pour vocation de rendre accessible et rapidement lisible les principales données financières de l'État de Neuchâtel.

Des informations plus complètes, détaillées et commentées, sont disponibles dans un document sur les finances cantonales, disponible en ligne sur le site internet du Service de statistique www.ne.ch/stat.

Sources

Service financier (données cantonales)

Service des communes (données communales)

Remarque importante

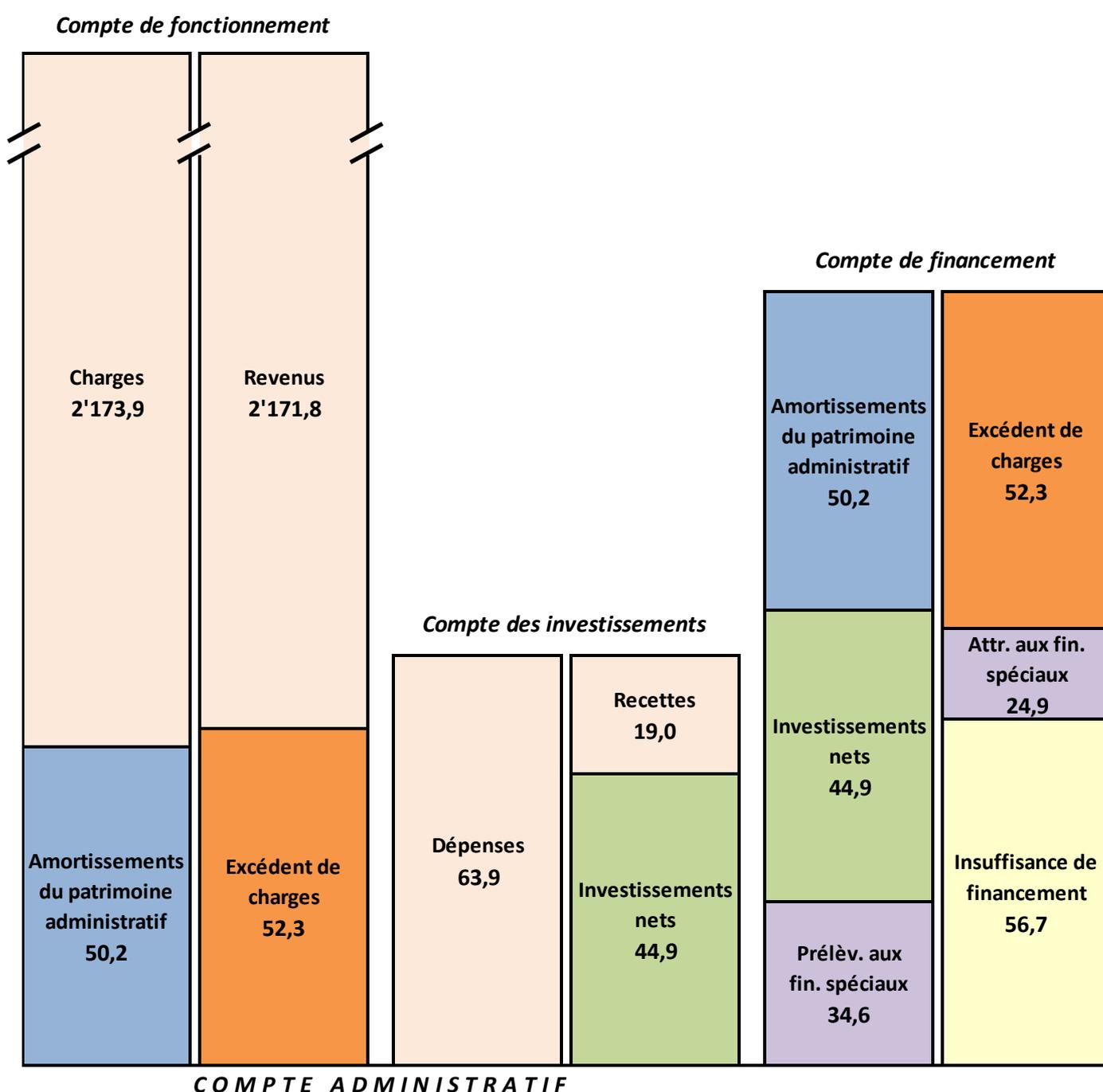
Dans ce mémento, les données chiffrées concernant les comptes de l'année 2017 doivent être considérées comme provisoires, puisqu'elles n'ont pas encore été entérinées par le Grand Conseil neuchâtelois.

DONNÉES FINANCIÈRES

1. VUE D'ENSEMBLE

Les comptes de l'État se présentent en trois parties : le compte de fonctionnement, le compte des investissements et le compte de financement qui découle du résultat des deux autres.

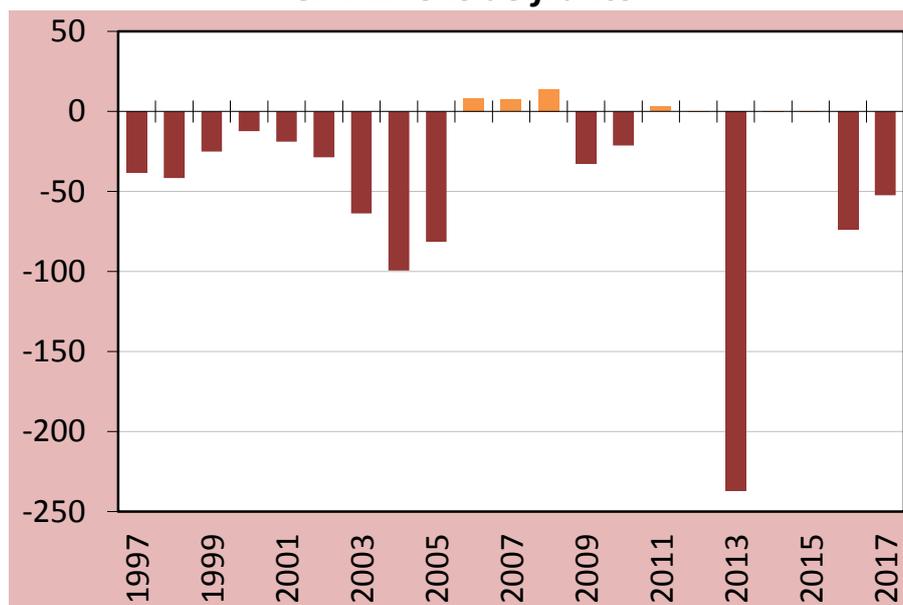
Vue d'ensemble des trois comptes 2017 de l'État, en millions de francs



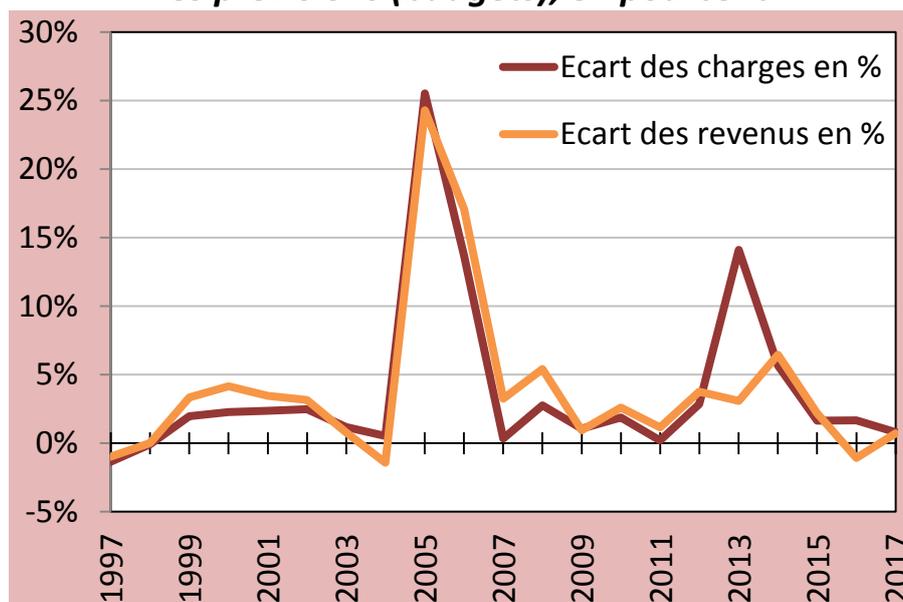
2. COMPTE DE FONCTIONNEMENT

(en millions de francs)	1990	2000	2010	2016	2017	
					<u>Budget</u>	<u>Comptes</u>
Charges	897.3	1 405.0	1 922.3	2 228.3	2 206.3	2 224.1
Revenus	904.8	1 392.6	1 900.9	2 154.2	2 156.3	2 171.8
Excédents ch. (-) / rev. (+)	7.5	-12.3	-21.3	-74.1	-50.0	-52.3

Excédents de charges (-) et revenus (+) des comptes, en millions de francs



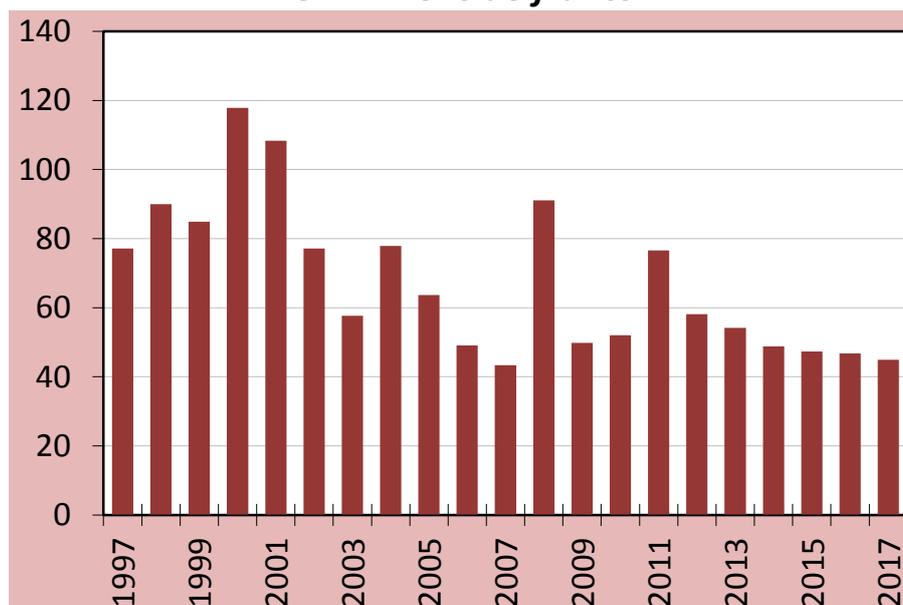
Écarts entre les résultats (comptes) et les prévisions (budgets), en pourcent



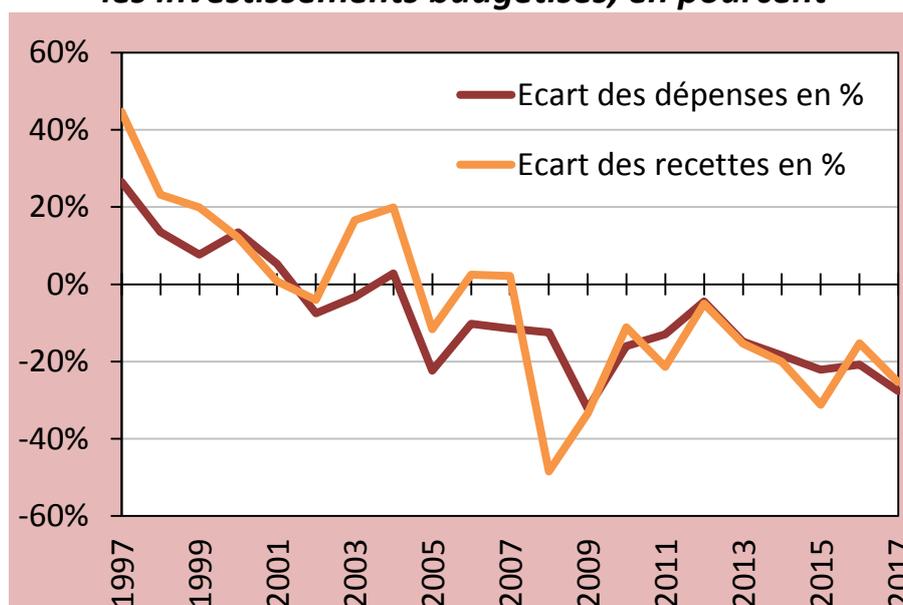
3. COMPTE DES INVESTISSEMENTS

(en millions de francs)	1990	2000	2010	2016	2017	
					<u>Budget</u>	<u>Comptes</u>
Dépenses	288.8	316.8	95.3	76.2	88.4	63.9
Recettes	199.8	198.9	43.3	29.4	25.5	19.0
Investissements nets	89.0	117.9	52.0	46.8	63.0	44.9

*Investissements nets selon les comptes,
en millions de francs*



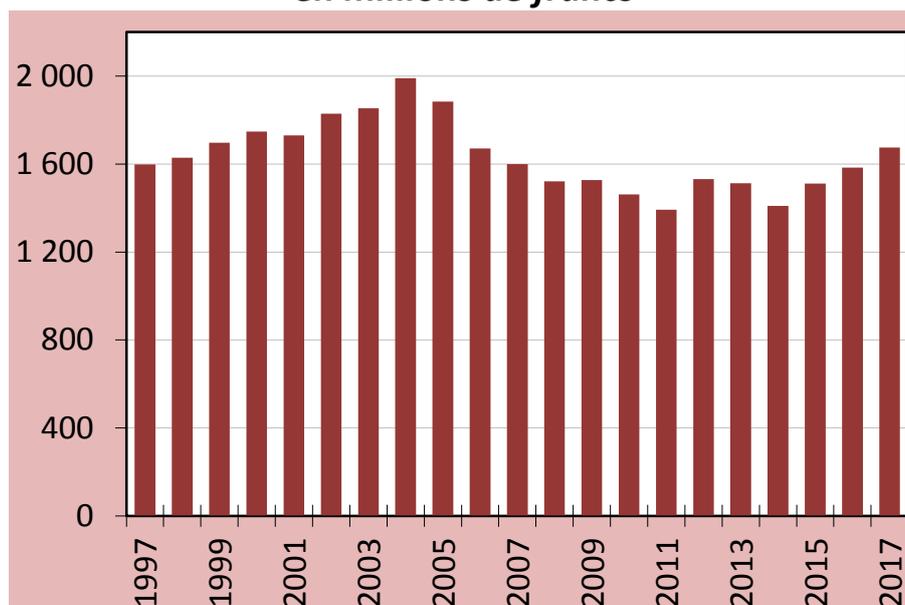
*Écarts entre les investissements nets des comptes et
les investissements budgétisés, en pourcent*



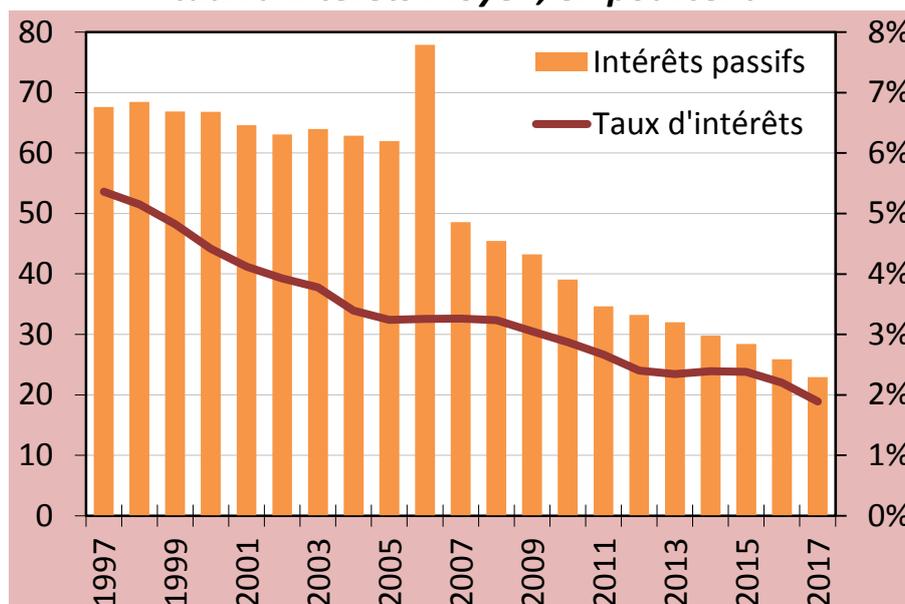
4. DETTE, INTÉRÊTS PASSIFS ET TAUX D'INTÉRÊTS MOYEN

(en millions de francs)	1990	2000	2010	2015	2016	2017
Dettes consolidées (au 31.12)	744.8	1 748.8	1 462.4	1 511.0	1 583.8	1 675.7
Intérêts passifs	25.4	66.8	39.1	28.4	25.9	22.9
Taux moyen d'intérêts	4.9%	4.4%	2.9%	2.4%	2.2%	1.9%

Dettes (au sens large) consolidées au 31.12, en millions de francs



Intérêts passifs, en millions de francs et taux d'intérêts moyen, en pourcent



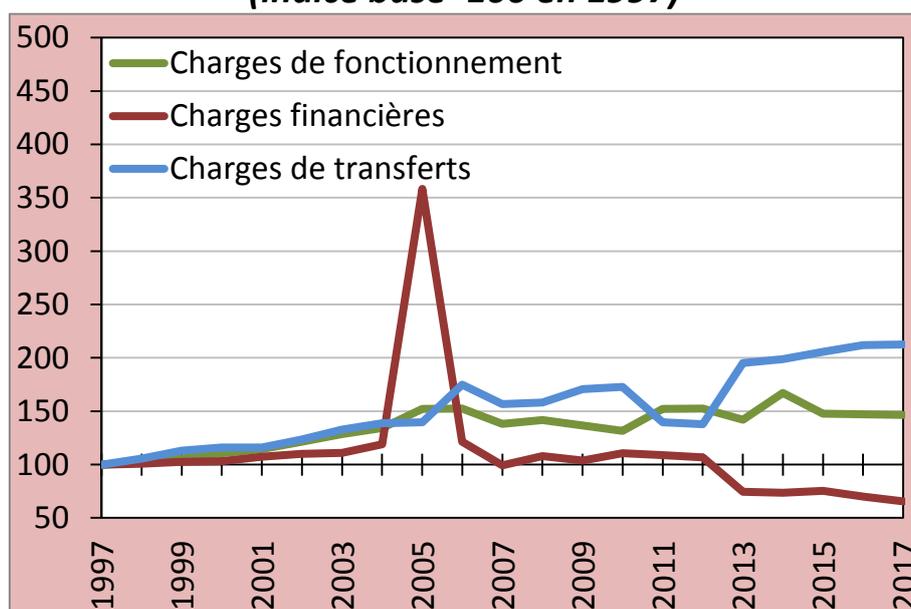
5. CHARGES PAR NATURE

(en millions de francs)	1990	2000	2010	2015	2016	2017
Charges de personnel	243.0	336.4	405.9	451.8	449.3	444.4
Biens, services et marchandises	81.6	105.0	118.7	137.4	136.8	139.5
Intérêts passifs	25.4	66.8	39.1	28.4	25.9	22.9
Amortissements	42.9	82.9	121.4	81.1	75.8	71.9
Parts et contributions sans affectation	34.1	51.0	9.1	6.1	5.7	5.6
Dédommagements aux collectivités	7.3	43.4	85.7	103.8	105.3	104.1
Subventions accordées	326.0	596.1	973.8	1099.4	1131.2	1136.1
Subventions redistribuées	78.6	85.9	87.8	167.2	176.6	176.9
Attributions aux financements spéciaux	20.1	15.7	47.3	32.7	22.5	24.9
Imputations internes	38.4	21.6	33.5	80.9	99.3	97.8
Total	897.3	1405.0	1922.3	2188.7	2228.3	2224.1

Répartition des charges par nature 2017, en pourcent



Charges par nature depuis 1997
(indice base=100 en 1997)

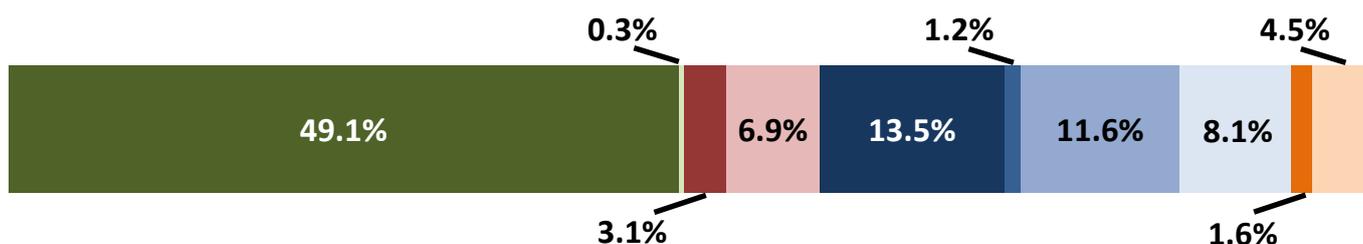


(hors attr. aux financements spéciaux et imp. Internes)

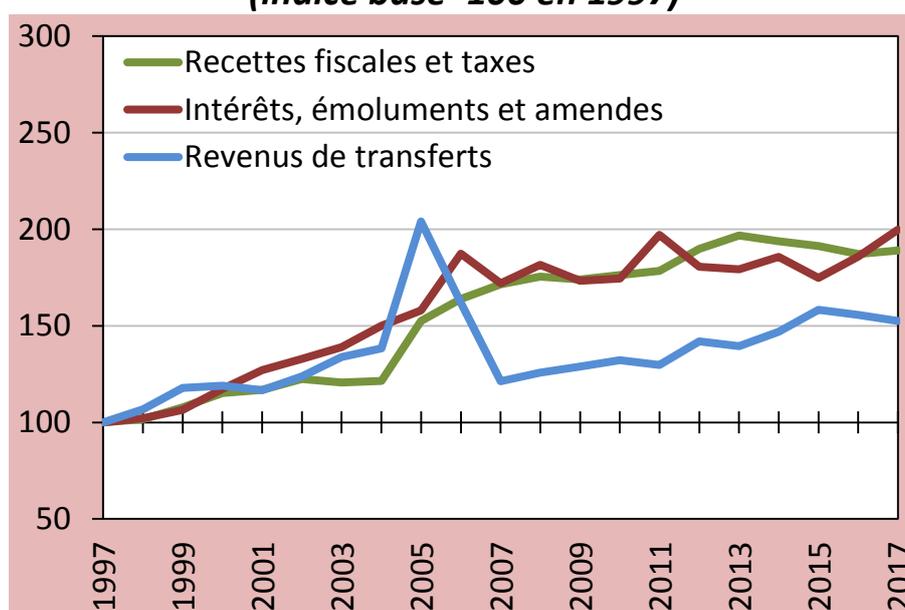
6. REVENUS PAR NATURE

(en millions de francs)	1990	2000	2010	2015	2016	2017
Impôts	489.8	647.6	995.4	1080.2	1056.9	1066.9
Patentes et concessions	4.6	6.5	5.7	6.5	6.3	6.6
Revenus des biens	29.3	30.3	61.9	49.0	61.7	67.4
Contributions	69.0	97.4	127.8	141.1	140.5	149.8
Part à des recettes sans affectation	91.5	163.4	272.6	346.1	303.8	293.1
Dédommagements de collectivités	22.2	41.3	51.3	33.7	33.7	26.3
Subventions acquises	79.8	293.4	237.5	229.8	249.5	252.3
Subventions à redistribuer	78.6	85.9	87.8	167.2	176.6	176.9
Prélèvements aux financements spéciaux	1.5	5.1	27.4	54.3	25.9	34.6
Imputations internes	38.4	21.6	33.5	80.9	99.3	97.8
Total	904.8	1392.6	1900.9	2188.8	2154.2	2171.8

Répartition des revenus par nature 2017, en pourcent



Revenus par nature depuis 1997
(indice base=100 en 1997)

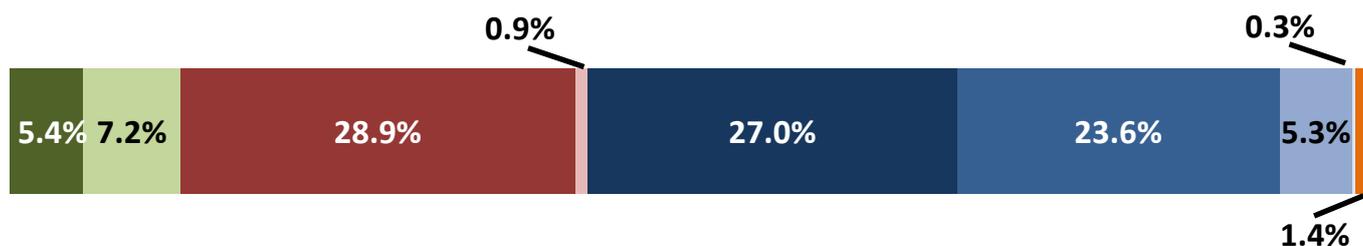


(hors prél. aux financements spéciaux et imp. Internes)

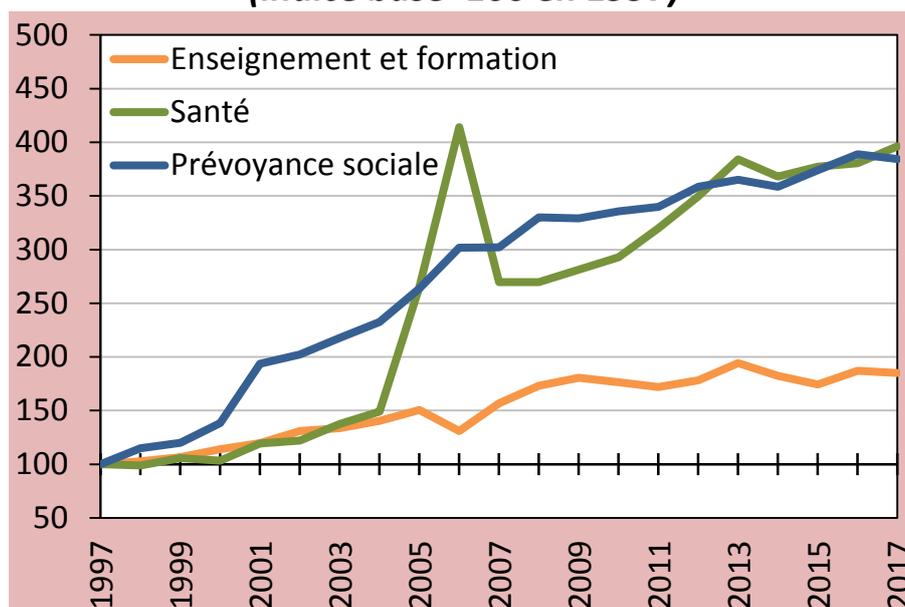
7. CLASSIFICATION FONCTIONNELLE (compte de fonctionnement)

(en millions de francs)	1990	2000	2010	2015	2016	2017
Administration générale	-48.8	-65.8	-78.8	-86.4	-81.9	-76.4
Sécurité publique	-46.3	-65.5	-86.2	-94.8	-97.7	-101.9
Enseignement et formation	-181.8	-252.6	-391.6	-386.6	-414.8	-410.5
Culture et loisirs	-11.7	-12.8	-14.1	-14.4	-13.3	-13.3
Santé	-73.0	-99.9	-283.8	-365.3	-368.6	-383.9
Prévoyance sociale	-94.2	-120.9	-293.4	-326.9	-339.8	-335.8
Trafic	-31.8	-70.7	-90.2	-75.5	-79.6	-75.3
Protection de l'environnement	-13.5	-17.7	-17.2	-10.5	-10.3	-4.0
Economie publique	-26.4	-34.5	-26.6	-23.4	-22.5	-20.1
Finances et impôts	+535.0	+728.2	+1260.7	+1383.7	+1354.3	+1368.9
Excédents de ch. (-) / rev. (+)	+7.5	-12.3	-21.3	+0.1	-74.1	-52.3

Charges nettes selon la classification fonctionnelle 2017, en pourcent

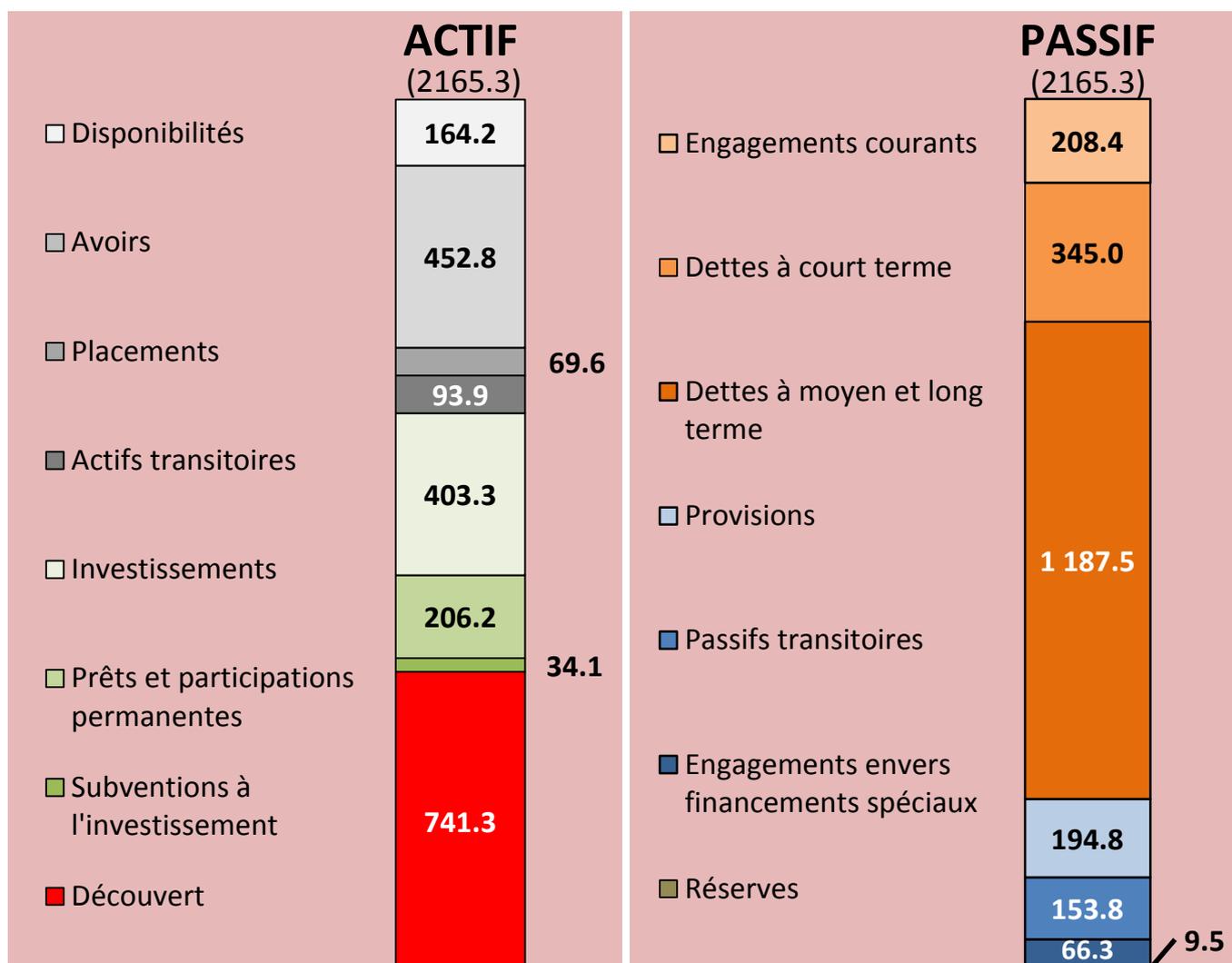


Résultats des trois plus importants postes depuis 1997 (indice base=100 en 1997)

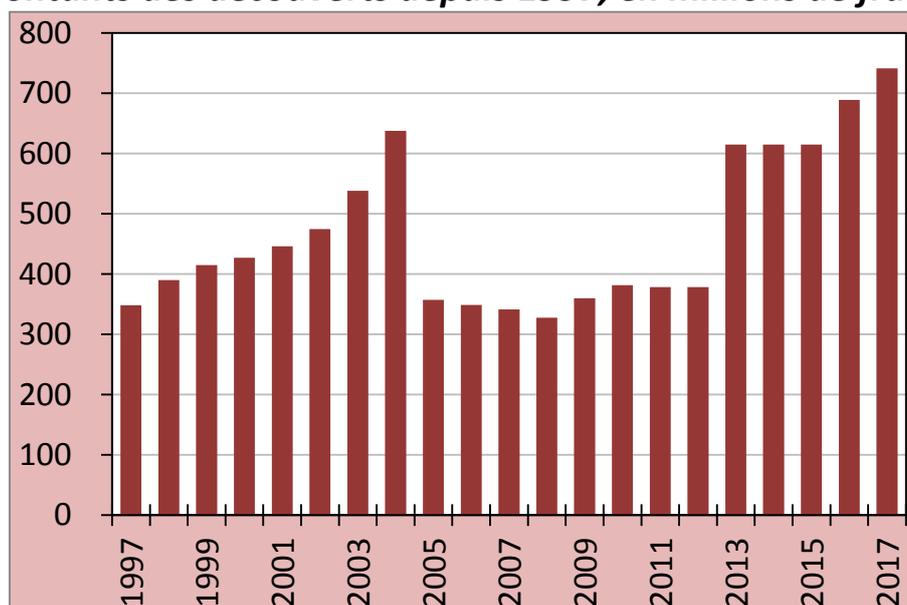


8. BILAN

Actif et passif du bilan 2017, en millions de francs



Montants des découverts depuis 1997, en millions de francs



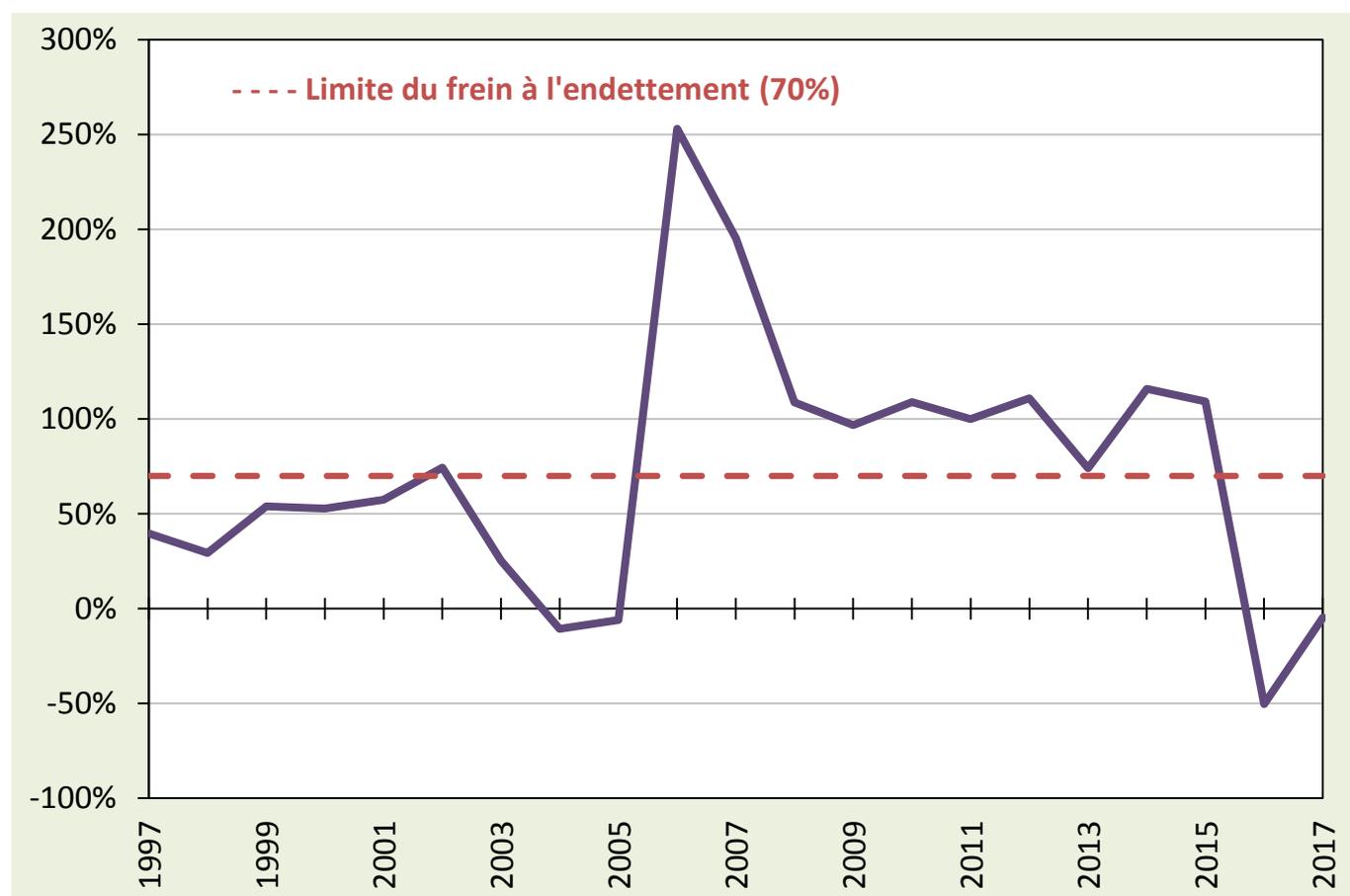
INDICATEURS FINANCIERS

1. DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT

Le degré d'autofinancement indique la part des investissements nets qui est autofinancée. Autrement dit, c'est la part qui est financée (en plus des charges courantes du compte de fonctionnement) avec les ressources propres dégagées par la collectivité publique, sans que celle-ci ne doive recourir à l'emprunt.

(en pourcent)	1990	2000	2010	2015	2016	2017
Degré d'autofinancement	54.5%	52.8%	109.0%	109.2%	-50.4%	-4.6%

Degré d'autofinancement depuis 1997, en pourcent

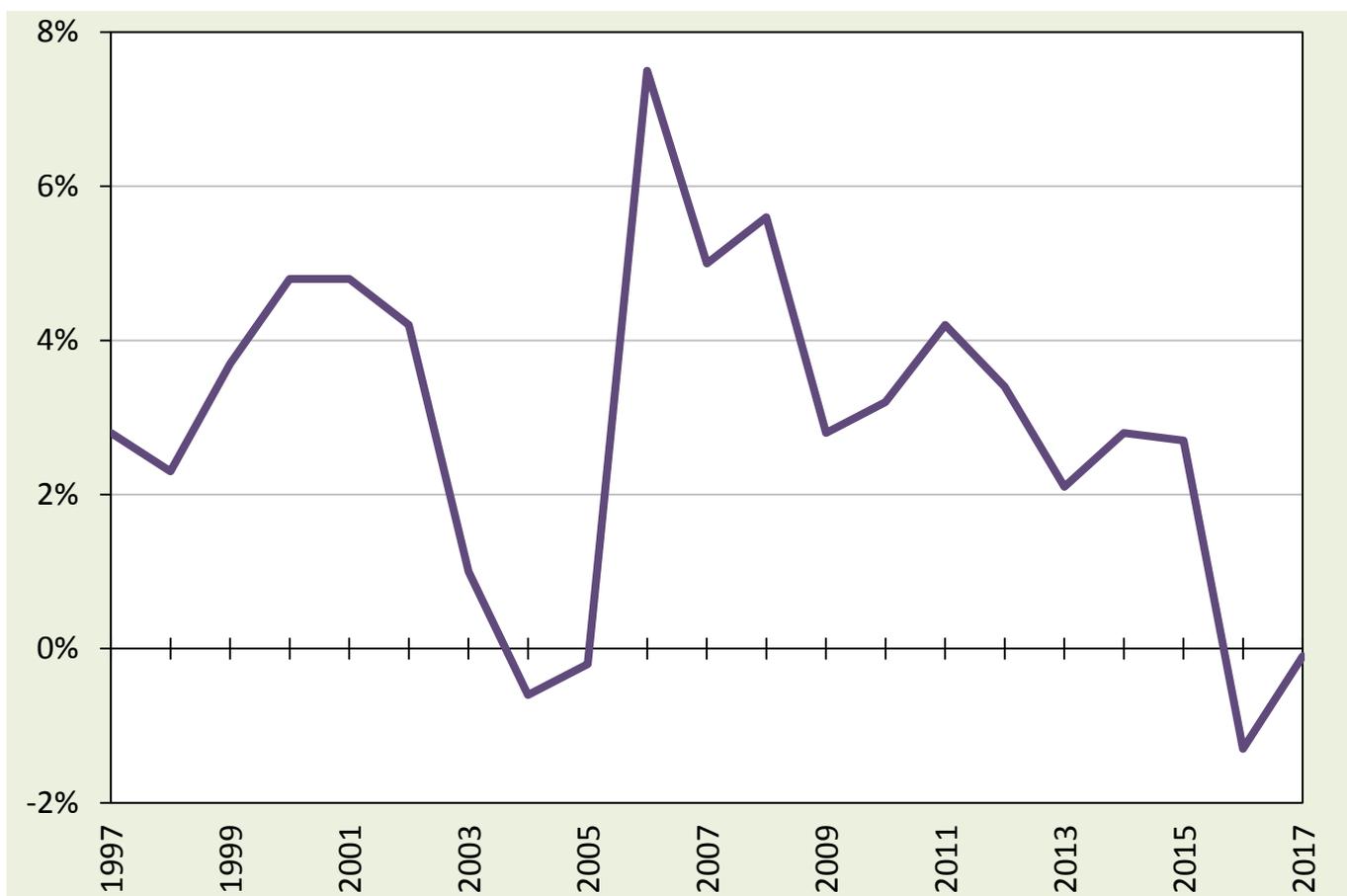


2. CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT

Cet indicateur exprime dans quelle mesure la collectivité publique peut investir en fonction de sa capacité financière. Autrement dit, il montre quelle est la part des revenus déterminants du compte de fonctionnement (total des revenus sans subventions à redistribuer et imputations internes) disponible pour financer des investissements. Pour faire le lien avec l'indicateur précédent, on peut dire que la capacité d'autofinancement indique le potentiel d'investissement et le degré d'autofinancement ce que la collectivité publique utilise de ce potentiel.

(en pourcent)	1990	2000	2010	2015	2016	2017
Capacité d'autofinancement	6.2%	4.8%	3.2%	2.7%	-1.3%	-0.1%

Capacité d'autofinancement depuis 1997, en pourcent



3. QUOTITÉ DES INTÉRÊTS

La quotité des intérêts indique l'importance relative de l'endettement de la collectivité publique en exprimant la part des revenus que la collectivité consacre au paiement des intérêts nets. Par exemple, si la quotité des intérêts est de 3%, cela signifie que 3% des revenus (déterminants) encaissés par la collectivité publique sont utilisés pour financer les intérêts résultant principalement des emprunts conclus sur les marchés financiers (déduction faite des intérêts que la collectivité publique reçoit au titre des placements du patrimoine financier).

(en pourcent)	1990	2000	2010	2015	2016	2017
Quotité des intérêts	0.9%	4.4%	1.5%	0.9%	1.0%	0.8%

Quotité des intérêts depuis 1997, en pourcent



4. QUOTITÉ DE LA CHARGE FINANCIÈRE

L'explication de la quotité de la charge financière est somme toute assez similaire à la quotité des intérêts, la différence étant la prise en compte des amortissements relevant du patrimoine administratif en plus des intérêts nets. L'indicateur exprime par conséquent la part des revenus (déterminants) nécessaires au financement de ces charges financières.

(en pourcent)	1990	2000	2010	2015	2016	2017
Quotité de la charge financière	6.1%	10.2%	5.9%	3.6%	3.7%	3.4%

Quotité de la charge financière depuis 1997, en pourcent

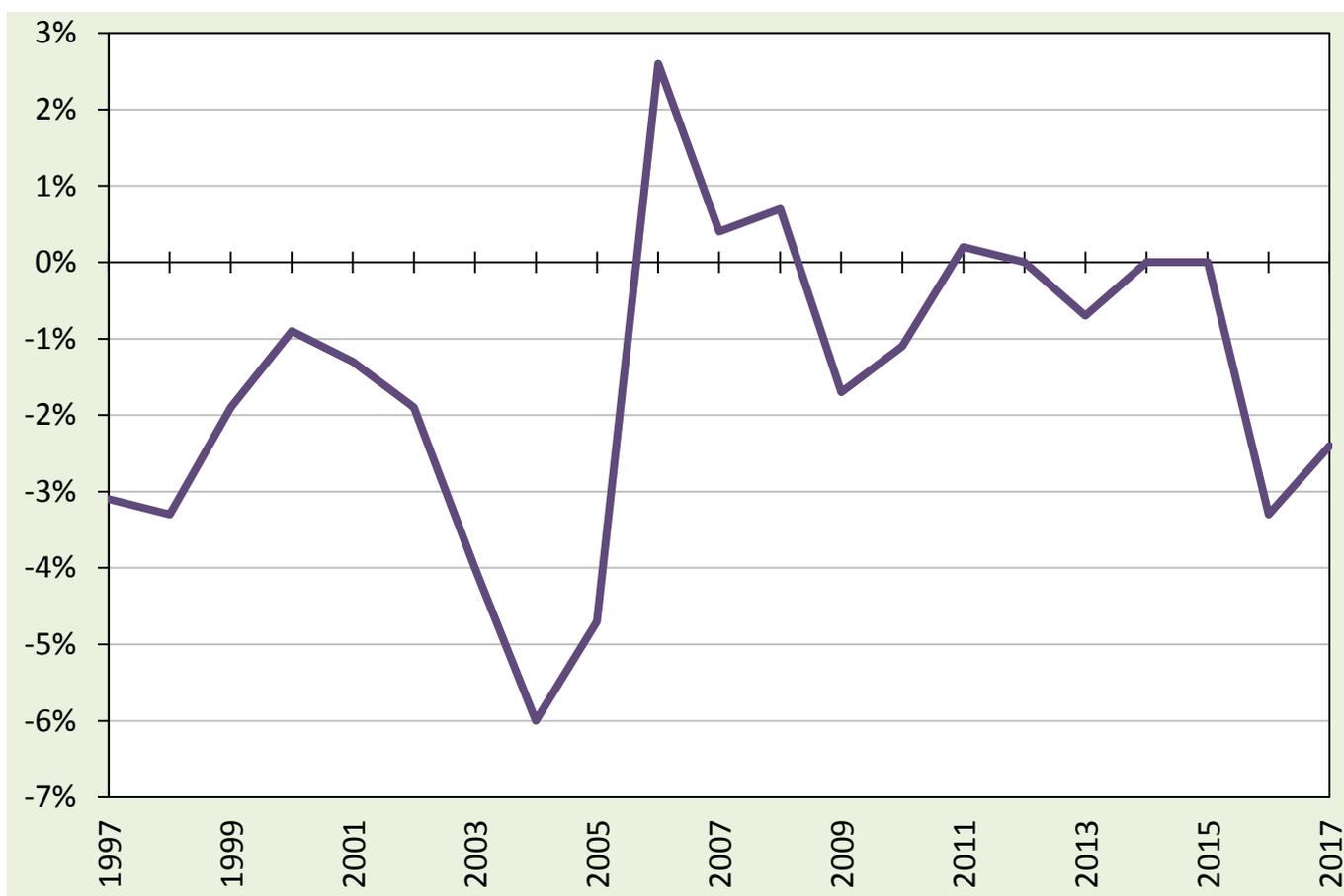


5. DEGRÉ DE COUVERTURE DES CHARGES

Le degré de couverture des charges met en évidence un équilibre, un déficit ou un bénéfice du compte de fonctionnement. Il permet en outre d'apprécier l'importance relative du déséquilibre. Plus le pourcentage est élevé, plus le déséquilibre est important. Ainsi, si le degré de couverture des charges est égal à -2%, cela signifie que l'excédent de charges représente 2% des charges totales.

(en pourcent)	1990	2000	2010	2015	2016	2017
Degré de couverture des charges	0.8%	-0.9%	-1.1%	0.0%	-3.3%	-2.4%

Degré de couverture des charges depuis 1997, en pourcent

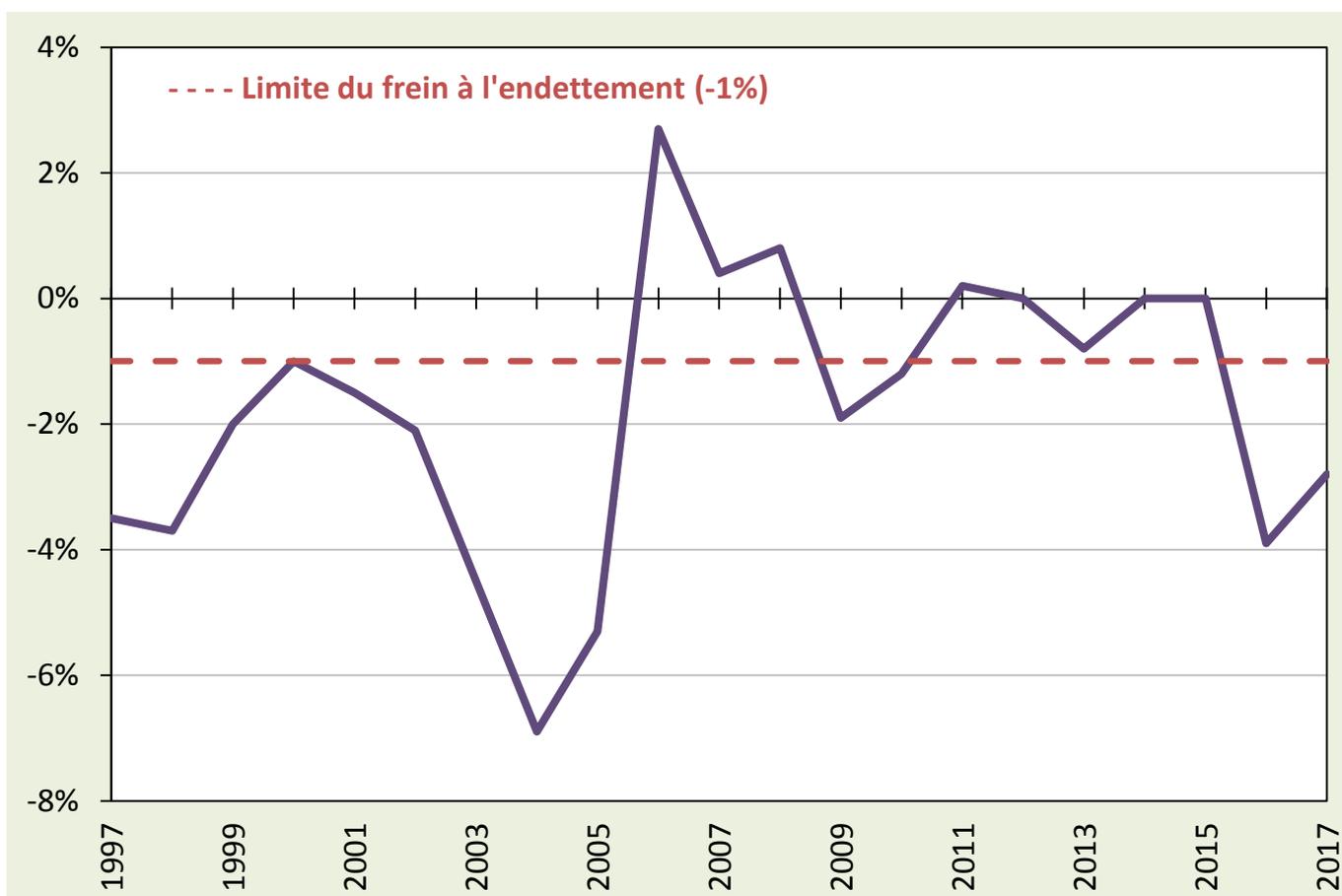


6. DEGRÉ DE COUVERTURE DES REVENUS DÉTERMINANTS

Cet indicateur correspond au résultat du compte de fonctionnement exprimé en pourcent des revenus déterminants. Par exemple, si le degré de couverture des revenus déterminants est égal à 5%, cela signifie que les revenus doivent augmenter d'autant pour atteindre une situation équilibrée du compte de fonctionnement. Les mesures prises dans le cadre du frein à l'endettement ont fixé la limite inférieure à -1% (-2% entre 2006 et 2015).

(en pourcent)	1990	2000	2010	2015	2016	2017
Degré de couverture des revenus déterminants	1.0%	-1.0%	-1.2%	0.0%	-3.9%	-2.8%

Degré de couverture des revenus déterminants depuis 1997, en pourcent

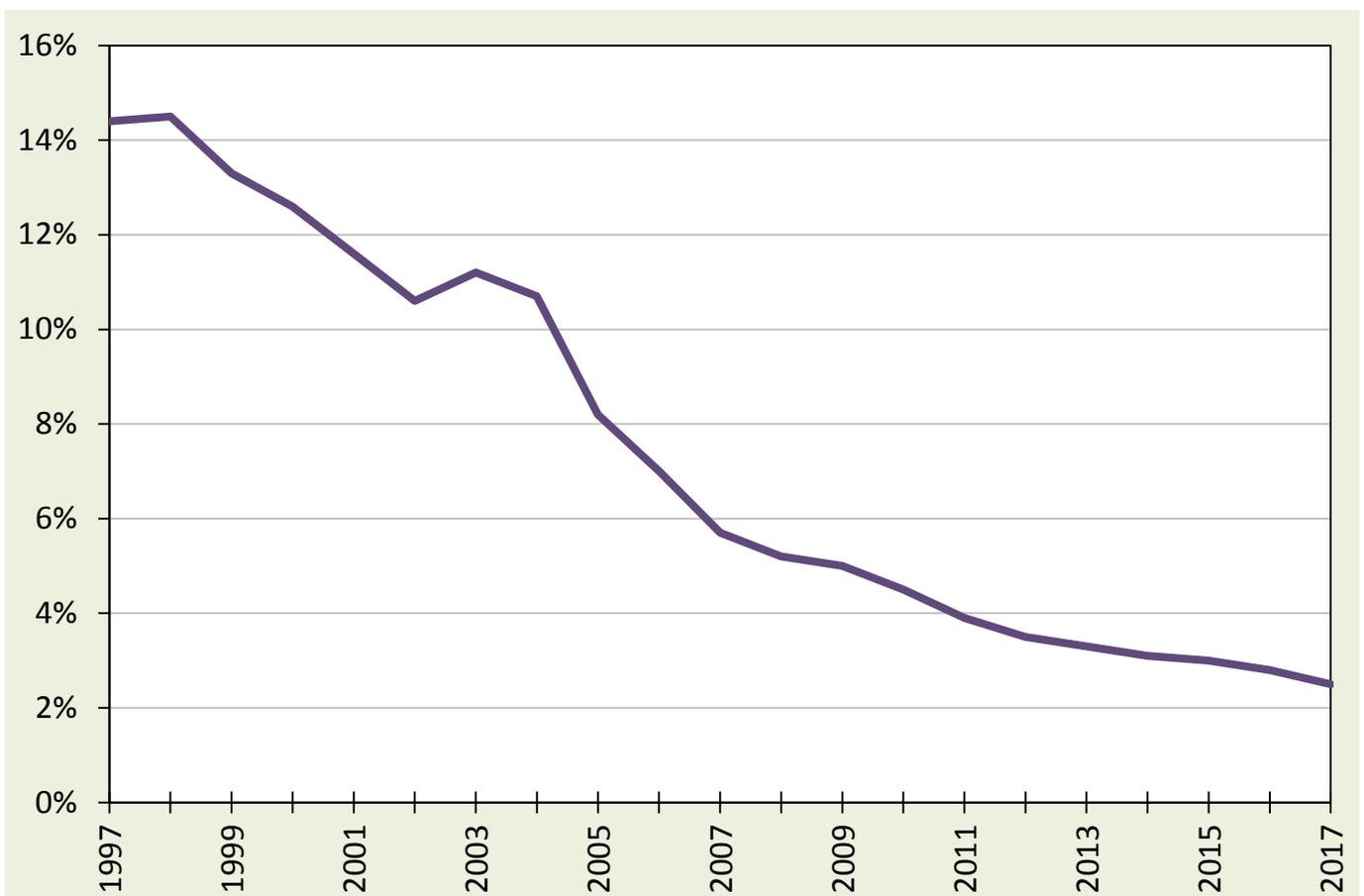


7. POIDS DES INTÉRÊTS PASSIFS

Cet indicateur correspond aux intérêts passifs exprimés en pourcent des recettes fiscales directes. La totalité des intérêts passifs est prise en considération. S'agissant des recettes fiscales directes, on considère les impôts sur le revenu et la fortune versés par les personnes physiques ainsi que les impôts sur le bénéfice et le capital des sociétés. Par exemple, si le poids des intérêts passifs est de 5%, cela signifie que 5% des recettes fiscales directes sont utilisées pour financer les charges d'intérêts passifs.

(en pourcent)	1990	2000	2010	2015	2016	2017
Poids des intérêts passifs	6.9%	12.6%	4.5%	3.0%	2.8%	2.5%

Poids des intérêts passifs depuis 1997, en pourcent



8. EFFORT D'INVESTISSEMENT

L'indicateur mesure l'effort d'investissement déployé par la collectivité publique par rapport aux dépenses courantes (total des charges sans amort. patr. adm., subventions redistribuées, attributions aux fin. spéciaux et imputations internes). Plus l'indicateur est élevé, plus la collectivité publique investit dans l'acquisition ou la réalisation de biens durables. En deçà du volume idéal (<7.5%), la collectivité publique sous-investit, ce qui peut traduire une priorité pour une politique d'assainissement. Au-delà du volume idéal (>9.5%), la collectivité publique sur-investit, ce qui peut caractériser un effort de rattrapage en réponse à un retard d'investissement.

(en pourcent)	1990	2000	2010	2015	2016	2017
Effort d'investissement	12.4%	9.8%	3.1%	2.5%	2.5%	2.4%

Effort d'investissement depuis 1997, en pourcent

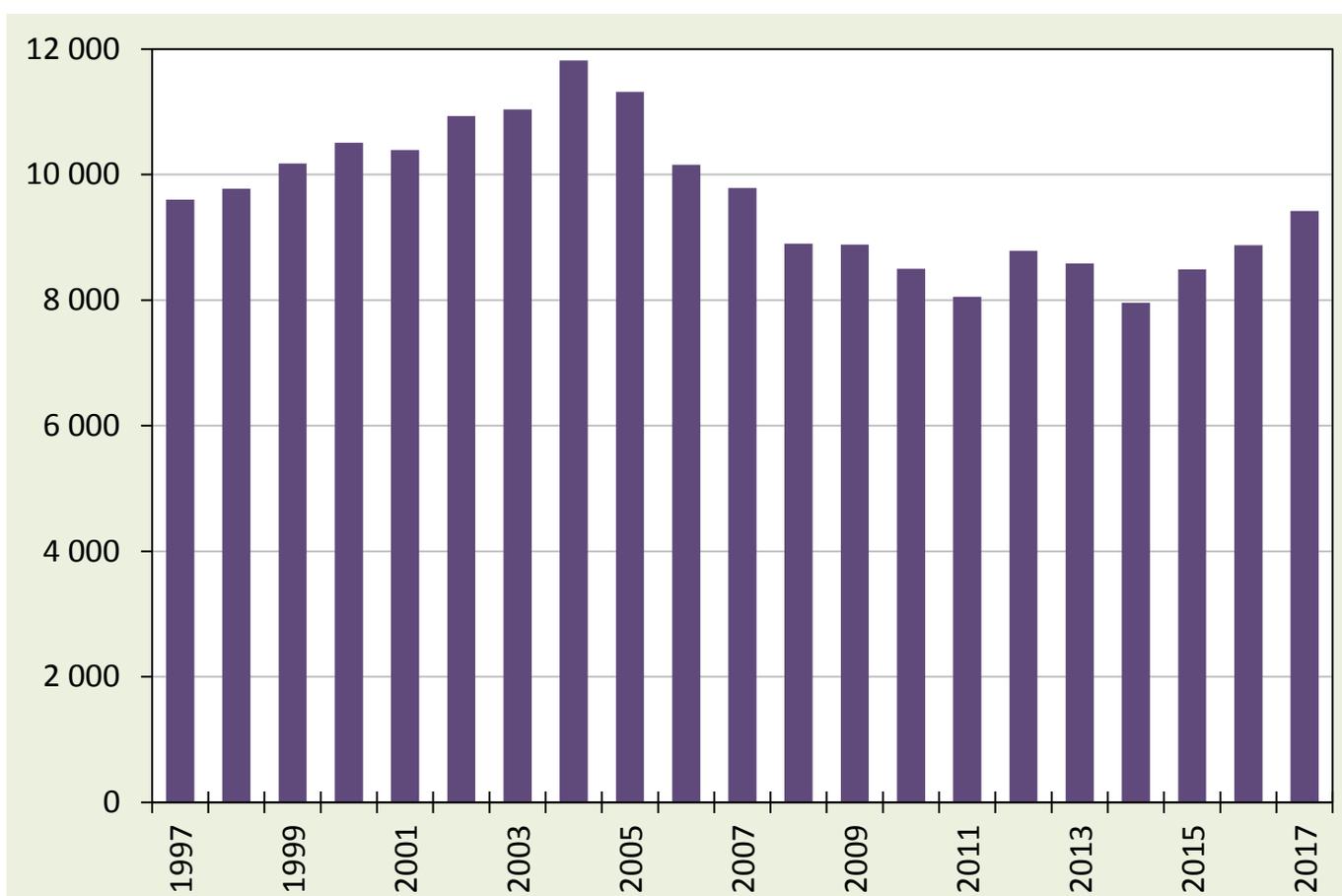


9. DETTE PAR HABITANT (sens large)

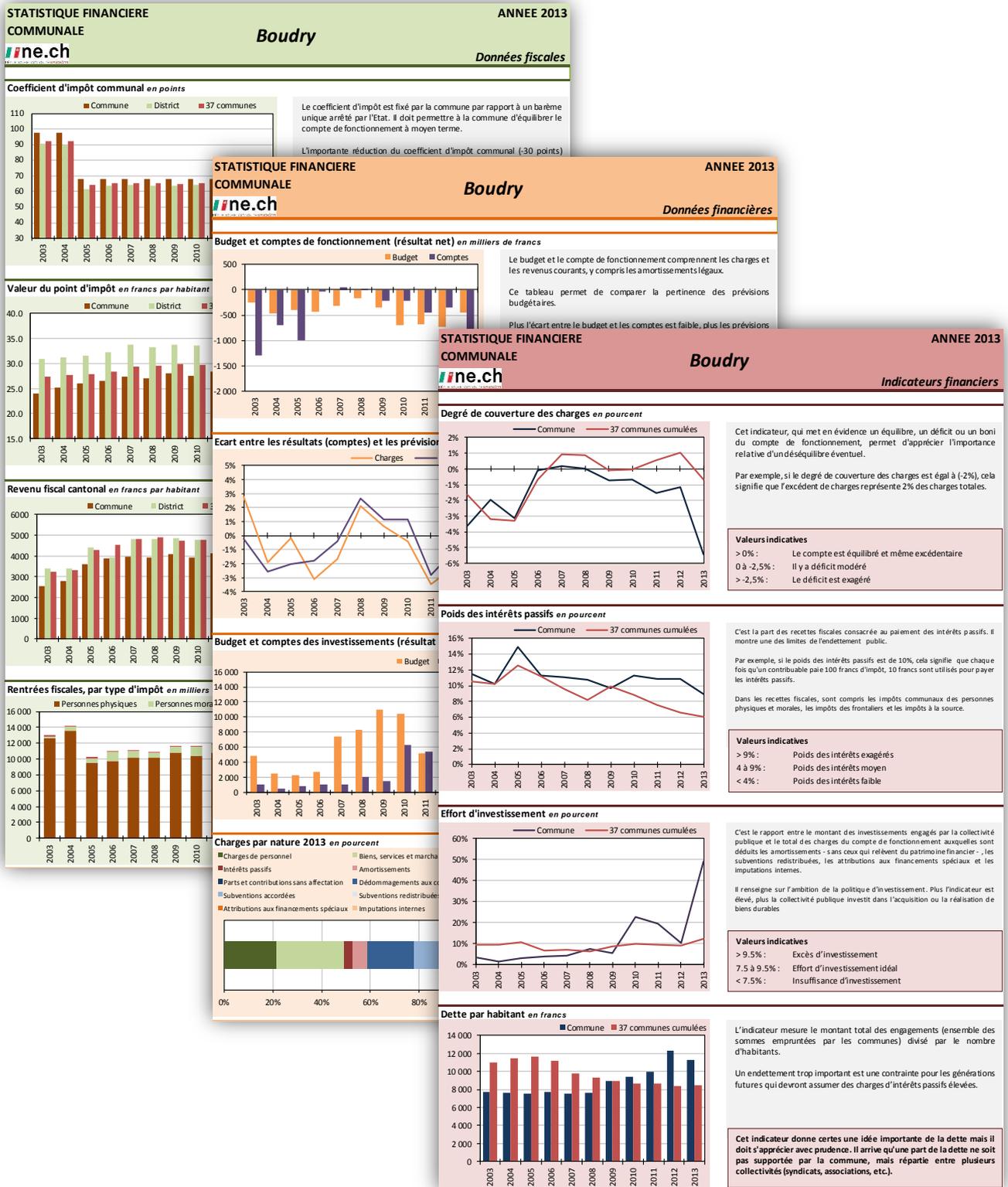
Cet indicateur correspond à la dette de la collectivité publique exprimée en francs par habitant. La dette est retenue dans son sens large, c'est-à-dire qu'à la dette au sens étroit (reconnaisances de dettes, emprunts par obligations et placements privés), on ajoute encore les engagements courants, les dettes à court terme et les engagements envers des entités particulières figurant au passif du bilan.

(en francs)	1990	2000	2010	2015	2016	2017
Dette par habitant (au sens large)	4 646	10 505	8 501	8 490	8 876	9 421

Dette par habitant depuis 1997, en francs par habitant



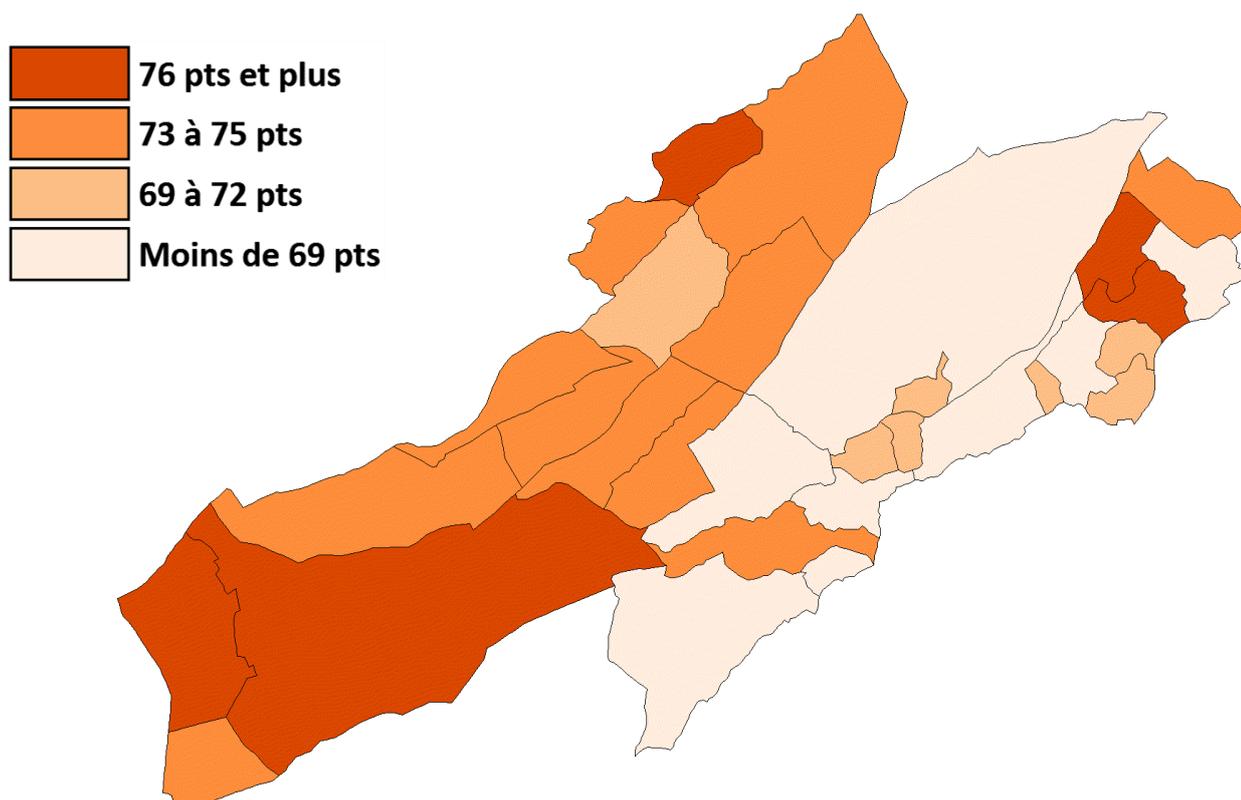
LA SITUATION DES COMMUNES



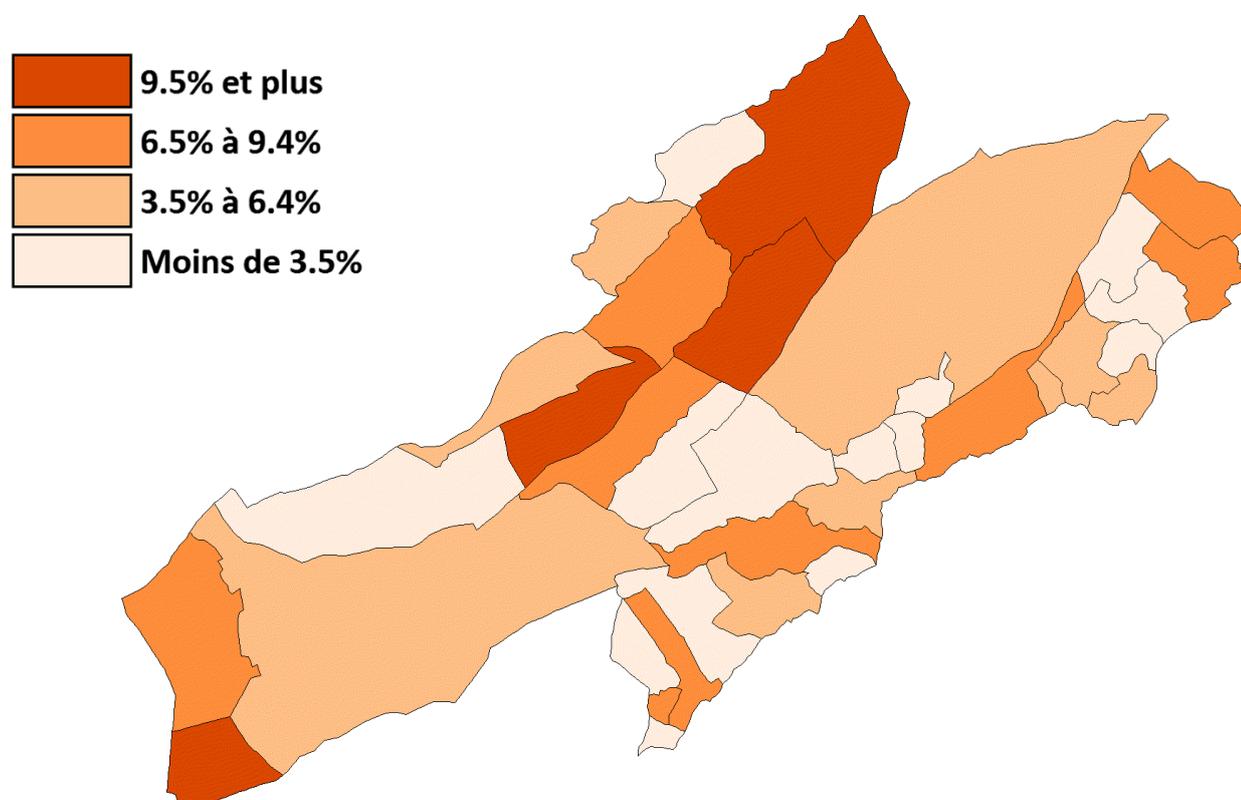
Retrouvez l'ensemble des données fiscales, financières et des indicateurs financiers des 31 communes neuchâtelaises sur

www.ne.ch/stat

Coefficient fiscal des communes, 2018

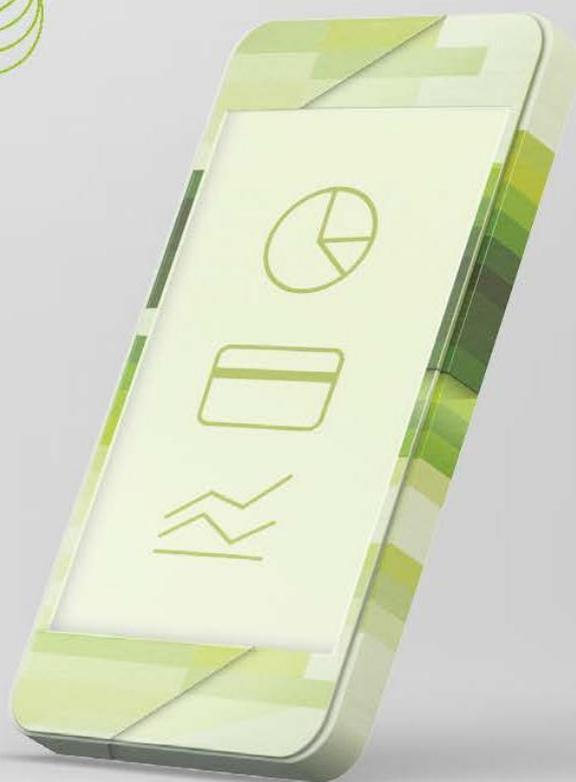


Poids des intérêts passifs, 2016



Application Mobile banking

Gérez vos
comptes partout,
en tout temps.



Download on the
App Store



GET IT ON
Google Play



www.bcn.ch/mobile